

Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales

Perpignan, le 14 FEV. 2006

ARRETE PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE HOSPITALIER « MARECHAL JOFFRE » de PERPIGNAN

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Vu le Code de la Santé Publique notamment l'article L.6143-5,
- VU l'ordonnance n° 2004-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé.
- Vu le Décret n°96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration des Etablissements Publics de santé,
- VU le Décret n° 2005-767 du 7 juillet 2005 relatif aux Conseils d'Administration, aux Commissions Médicales et aux Comités techniques des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°707/VI/2001 en date du 25 juin 2001 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°771/X/2001 en date du 17 octobre 2001 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°82/VI/2002 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°88/V/2000 en date du 2 mai 2003 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°204/VIII/2003 en date du 11 août 2003 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon DIR/N°356/XII/2003 en date du 6 décembre 2003 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,

DIR/N°04212006

- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon (DIR/N°1351/VI/2004) en date du 4 juin 2004 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 13 août 2004 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu l'Arrêté de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon en date du 16 novembre 2005 modifiant la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier « Maréchal Joffre » de Perpignan,
- Vu le courrier de Mr le Président de la Fédération Nationale des Infirmiers des Pyrénées-Orientales en date du 19 septembre 2005,
- Vu le courrier de Mr le Directeur du Centre Hospitalier en date du 22 septembre 2005,
- Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 20 janvier 2006,
- Sur proposition de Mr le Secrétaire Général de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRETE

Article 1er : La composition nominative fixée par arrêté du 25 juin 2001 du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Perpignan est modifiée en son article 1^{er}, en ce qui concerne les personnalités qualifiées, comme suit :

- Monsieur PERNET en qualité de représentant des professions paramédicales FNI
- Monsieur BONAFOS en remplacement de Mr FARRIOL.

Article 2 : Le reste est inchangé.

Article 3 : Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du Conseil d'Administration et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'HERAULT et de la Préfecture des PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Copie certifiée conforme à
l'original présenté.

Perpignan, le ...24...FEV...2006



L'Inspecteur
de l'Action Sanitaire et Sociale,

M. LAMARD

MONTPELLIER, le 14 FEV. 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de
L'Hospitalisation du Languedoc-Roussillon

